

INSCRIPTION ÉLECTRONIQUE OHIM/CAST/S/15/2015

Où puis-je postuler?

Vous pouvez postuler en ligne sur le [site web d'EPSO](#). Vous devez pour ce faire posséder un compte EPSO. Des instructions sur la manière de créer votre compte EPSO sont disponibles dans le [mode d'emploi de l'inscription en ligne](#).

Qu'est-ce qu'un compte EPSO?

Le compte EPSO est le dossier électronique contenant vos données personnelles et actes de candidature aux procédures de sélection organisées par EPSO. Un lien direct vous permettant de créer votre compte EPSO ou de vous y connecter figure sur toutes les pages du [site web d'EPSO](#).

Le compte EPSO est également utilisé par EPSO pour communiquer avec les candidats. Il vous est donc recommandé de consulter votre compte EPSO au moins deux fois par semaine.

Avant de postuler, vous serez invité à créer un compte EPSO si vous n'en possédez pas déjà un.

Vous ne pouvez disposer que d'un seul compte EPSO, que vous devez utiliser pour toutes les procédures de sélection.

Pour créer votre compte, il vous suffit de cliquer sur le bouton «Créez votre compte EPSO» et de fournir toutes les informations requises. Des informations exhaustives sur la manière de créer votre compte et de compléter l'acte de candidature électronique sont fournies dans le [mode d'emploi de l'inscription en ligne](#).

Si, à un stade quelconque de la procédure, EPSO constate que vous avez créé plusieurs comptes, vous pourriez faire l'objet d'une exclusion (voir le point 2.1.2 des [dispositions générales applicables aux concours généraux](#)).

Je ne parviens pas à me connecter à mon compte EPSO ou à le consulter, que dois-je faire?

Si vous tentez de vous connecter par l'intermédiaire d'un lien ajouté à vos favoris, vérifiez que vous utilisez la bonne adresse pour accéder à votre compte en cliquant sur le bouton «login/create account» se trouvant sur notre [site web](#).

Vérifiez que vous utilisez le nom d'utilisateur et le mot de passe corrects (voir «[Vous avez oublié votre nom d'utilisateur/Login/mot de passe?](#)»).

Si vous ne parvenez toujours pas à vous connecter, veuillez [contacter EPSO](#) dès que possible.

Si vous ne vous souvenez pas de l'adresse de courrier électronique liée à votre compte EPSO, ou si vous n'avez plus accès à cette adresse, veuillez nous faire parvenir une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport et nous communiquer votre nouvelle adresse électronique, afin que nous puissions modifier l'adresse de courrier électronique associée à votre compte EPSO.

Où puis-je trouver l'acte de candidature?

Vous devez postuler sur le [site web «EU Careers»](#).

Veillez vous déconnecter de votre compte EPSO avant de cliquer sur le bouton «Posez votre candidature». Il vous sera demandé de vous reconnecter sur la page suivante.

Puis-je utiliser ma candidature enregistrée dans la base de données EU CV Online ou mes candidatures EPSO précédentes?

Non. Vous devez créer et introduire une nouvelle candidature via votre compte EPSO pour chaque profil et/ou groupe de fonctions qui vous intéresse.

Puis-je me porter candidat aux deux profils / groupes de fonctions?

Non, vous pouvez seulement postuler pour un profil et groupe de fonction pour autant que vous remplissiez les conditions d'admission, vous pouvez postuler à un ou plusieurs des profils/groupes de fonctions couverts par le présent appel, ou à l'ensemble de ces profils/groupes de fonctions. Veuillez noter qu'il vous faudra soumettre un acte de candidature par profil et groupe de fonctions.

Puis-je me porter candidat aux deux profils / groupes de fonctions?

Non, vous pouvez seulement postuler pour un profil et groupe de fonction dans l'appel OHIM/CAST/S/15/2015. Pour autant que vous remplissiez les conditions d'admission, vous pouvez postuler à un profil et groupe de fonction dans l'appel OHIM/CAST/10/2014.

Dans quelle langue dois-je soumettre l'acte de candidature?

Vous devez remplir l'acte candidature en allemand, en anglais, en espagnol, en italien ou en français.

Quelle est la date limite d'inscription?

Vous devez valider votre candidature au plus tard le **21/12/2015** à midi (heure de Bruxelles).

Puis-je modifier le contenu de ma candidature une fois qu'elle a été validée?

Non, vous ne pouvez plus modifier le contenu de votre candidature une fois qu'elle a été validée, car vos données seront traitées immédiatement. Vous devez remplir tous les critères d'admission au moment où vous [validez](#) votre candidature.

D'AUTRES QUESTIONS?

Si vous avez besoin de renseignements sur le contenu de l'appel à manifestation d'intérêt, veuillez contacter l'OHIM via contractagentselection@oami.europa.eu

Si vous avez besoin de conseils concernant votre candidature, veuillez [contacter](#) EPSO **suffisamment à temps**, notre délai de réponse standard étant actuellement d'au moins **3 jours ouvrables**.